



# DAIME

Après l'évaluation, le plan d'action

Enquête interne suite à signalement

CSE du 14,09,2023



1. Actions déjà engagées

- Qualification des faits : avis formalisé de la DAJDP

2. Actions en cours

- Animation du réseau des enquêteurs
- Politique de suivi régulier, que les faits débouchent ou non sur une qualification

3. Actions à venir

- Renforcement de la formation des enquêteurs internes
- En lien avec la DAJDP, réflexion sur la communication écrite des résultats
- Possibilité de recours à un enquêteur externe
- Développement et formalisation du dispositif d'enquête interne suite à signalement

4. En lien avec le département *Santé, qualité de vie et conditions de travail* (DSQVCT)

- Campagne de communication\*

Actions suite à  
évaluation